

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

GIP Massif central
Hôtel de Région
59 Boulevard Léon Jouhaux
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2
Tél: 04.73.31.85.46

ACCOMPAGNER ET FACILITER LA MISE EN RESEAU DES
TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL TRAVAILLANT A LA
CONSTRUCTION D'UNE OFFRE D'ACCUEIL QUALIFIEE

Date et heure limites de réception des offres :

Le 26 juillet 2016 à 16h

Cahier des Clauses Techniques Particulières



Accompagner et faciliter la mise en réseau des territoires du Massif central travaillant à la construction d'une offre d'accueil qualifiée

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

I- Contexte

1.1- Préalable

La population du Massif central¹ représente près de 3 850 000 habitants (chiffres 2008). Depuis 1999, on constate une croissance de 0,4% par an de la population, directement liée au solde migratoire, le solde naturel restant négatif. Cette nouvelle croissance de la population contraste avec la baisse continue constatée de 1975 à 1999 (-0,1% annuellement). La situation demeure cependant fragile. Il est donc vital pour ce territoire, vaste comme l'Irlande, de mettre en œuvre des politiques volontaristes pour son repeuplement, notamment en faveur des actifs.

Depuis 2009, les six régions du Massif central et l'Etat se sont engagés dans le soutien à ces politiques d'accueil, en lançant plusieurs appels à projets à l'attention des territoires souhaitant construire une offre d'accueil qualifiée. 41 territoires ont ainsi été accompagnés entre 2009 et 2014.

L'évaluation de ces politiques d'accueil en 2012 a montré qu'elles ont eu un effet positif direct sur la démographie, et que le soutien du Massif a permis de construire des offres structurées à destination des nouveaux arrivants, de diffuser une culture de l'accueil dans les territoires engagés, et de partager les pratiques.

Pour la période 2015-2020, l'Etat et les régions souhaitent poursuivre conjointement ce soutien aux politiques d'accueil afin de les inscrire dans la durée, de pérenniser l'installation de nouveaux arrivants et de leur permettre une intégration sociale et professionnelle réussies. Pour cette nouvelle période de programmation, les objectifs sont les suivants :

- un accroissement de la population du Massif central de 0,6% en moyenne annuelle (4 100 000 habitants en 2020).
- une croissance de la population pour au moins 75% des cantons.
- une progression de la qualité de vie dans les territoires.

Deux outils permettront de mobiliser des financements :

- La convention Massif central, contrat réunissant l'Etat, les Régions et des Départements, qui font de la reconquête démographique une de leurs priorités.

¹ - Le Massif central intègre tout ou partie de 6 régions (Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes) et de 22 départements (03 Allier, 07 Ardèche, 11 Aude, 12 Aveyron, 15 Cantal, 19 Corrèze, 21 Côte d'Or, 23 Creuse, 30 Gard, 34 Hérault, 42 Loire, 43 Haute-Loire, 46 Lot, 48 Lozère, 58 Nièvre, 63 Puy-de-Dôme, 69 Rhône, 71 Saône-et-Loire, 81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne, 87 Haute-Vienne, 89 Yonne).

Accompagner et faciliter la mise en réseau des territoires du Massif central travaillant à la construction d'une offre d'accueil qualifiée

- Le Programme Opérationnel Plurirégional FEDER Massif central (POMAC), approuvé par la Commission européenne le 13 novembre 2014, pour lequel l'accueil de nouveaux actifs est un enjeu fort. Le GIP Massif central, composé des quatre conseils régionaux du Massif central (Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ; Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Languedoc Roussillon Midi Pyrénées) est l'autorité de gestion du programme.

Pour la période 2015-2020, l'appui en matière d'ingénierie d'accueil fera l'objet de 2 types d'appels à projets distinctes :

- un appel à projets à destination des territoires :
 - o territoires ne disposant pas de politique d'accueil d'actifs.
 - o territoires disposant déjà d'une politique d'accueil d'actifs
- un appel à projets à destination des structures d'appui aux territoires pour la mise en place d'actions structurantes à l'échelle d'un département ou d'une région, l'organisation d'échanges de pratiques et la mise en réseau des territoires retenus suite aux appels à projet, la communication,... : conseils régionaux ou départementaux disposant d'une cellule spécialisée à cet effet, agences de développement, comités d'expansion,...

Comme durant la période 2007-2014, les lauréats de ces appels à projets seront accompagnés par une animation conduite à l'échelle Massif central : appui technique, échanges de pratiques et de méthodes, capitalisation d'expériences, mise en réseau.

C'est cette mission d'animation qui fait l'objet du présent appel d'offres.

1.2- Contenu de la mission

La mission d'animation prévue pour une durée de 3 ans sera organisée autour de 2 interventions complémentaires :

A- une action d'appui individualisé aux territoires qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement pour préciser leur stratégie territoriale d'accueil de nouvelles populations

Le bilan des premières années de travail de mutualisation-capitalisation-transfert a pointé une difficulté : les territoires retenus ne se situent pas au même stade de maturité ou d'avancement quant à la conduite de leur démarche d'accueil de nouvelles populations :

- stratégie et feuille de route territoriale à élaborer en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, préalable à toute mise en œuvre opérationnelle. Il s'agit généralement de territoires débutant dans la définition d'une politique d'accueil de nouvelles populations.
- difficultés ponctuelles ou problèmes spécifiques identifiés dans la mise en œuvre d'une feuille de route validée. Le portage politique et la diffusion de la culture de l'accueil sont, à ce titre, des problèmes fréquemment rencontrés, notamment à l'occasion d'un renouvellement d'élus ou de l'arrivée d'un nouvel agent de développement chargé des politiques d'accueil.

Il convient de rappeler, sur la base du retour d'expérience de la période 2007-2013, que le

Accompagner et faciliter la mise en réseau des territoires du Massif central travaillant à la construction d'une offre d'accueil qualifiée

succès des politiques d'accueil repose largement sur l'implication des élus locaux, porteurs d'une stratégie qui irrigue le projet de territoire : la politique d'accueil n'est pas une politique sectorielle, limitée à la reprise-transmission d'entreprises. Il s'agit d'une politique transversale qui nécessite une mobilisation constante d'un partenariat riche et diversifié.

L'imprégnation des acteurs du territoire de cette culture de l'accueil est tout sauf évidente. La mise en œuvre transversale de cette politique repose dans les premiers temps sur des élus moteurs et sur le réseau que tisse l'agent de développement. De ce fait, lorsque élus ou agents de développement changent, un territoire peu mature en termes d'accueil de nouvelles populations pourra avoir besoin d'un appui ciblé pour relancer la mise en œuvre d'une feuille de route élaborée par d'autres.

- Territoires plus matures nécessitant d'explorer de nouvelles pistes de travail pour accroître l'efficacité de la dynamique d'accueil déjà bien implantée

B- une action permettant un accompagnement collectif et une mise en réseau dans la durée des territoires et des structures d'appui

L'enjeu est double :

- initier une dynamique vertueuse s'appuyant sur une « co-formation » : échanges de méthodes, de bonnes pratiques, retours d'expériences.
- formaliser progressivement un réseau de territoires et d'acteurs engagés dans les démarches d'accueil de nouvelles populations.

1.3- Réponse au cahier des charges

Le présent cahier des charges comporte donc deux lots :

- un lot concernant l'appui individualisé : lot 1.
- un lot concernant l'accompagnement collectif (mutualisation à l'échelle du Massif central) : lot 2.

Accompagner et faciliter la mise en réseau des territoires du Massif central travaillant à la construction d'une offre d'accueil qualifiée

II- Précisions sur la mission attendue, lot par lot

2.1- Lot 1 – Appui individualisé aux territoires

A- Objectif

L'objectif attendu vise à permettre aux territoires le nécessitant, de finaliser un projet de développement ambitieux, porté politiquement, et bâti autour d'une véritable dynamique partenariale. Les 30 à 40 territoires lauréats des appels à projets 2015 et 2016-2017 ne sont donc pas tous concernés.

Les territoires visés sont :

- les territoires devant élaborer leur feuille de route et organiser les partenariats pour sa mise en œuvre
- les territoires rencontrant des difficultés dans la mise en œuvre de leur feuille de route (portage politique, diffusion de la culture de l'accueil, organisation des partenariats, arrivée d'un nouvel agent,...) et nécessitant un appui spécifique à cet effet
- Les territoires nécessitant un soutien individualisé pour explorer de nouvelles pistes de travail en vue de gagner en efficacité

B- Modalités d'intervention

Le prestataire devra mettre en place un accompagnement technique personnalisé, intégrant des journées de terrain et répondant aux modalités suivantes.

Les territoires devront faire la demande d'un accompagnement individuel. Il ne s'agit pas d'un forfait de journées de consultants attribué à chaque territoire.

Le format de l'intervention et le nombre exact de journées sera attribué par le comité de pilotage de la présente prestation, suite à une expertise du besoin réalisée par le prestataire retenu à l'issue de cet appel d'offres.

Priorité sera donnée à l'accompagnement :

- des territoires débutants, ne disposant pas de feuille de route / de stratégie en matière de politique d'accueil.
- des territoires rencontrant des difficultés dans la mise en œuvre de leur feuille de route.

L'accompagnement individuel soutenant l'exploration de nouvelles pistes de développement des politiques d'accueil de nouvelles populations sera dûment argumenté par le territoire, qui s'engagera à partager son expérience avec le reste du réseau (capitalisation et diffusion).

1. Accompagnement technique des territoires débutants

Pour les territoires débutants, l'appui individualisé doit mettre le territoire en capacité de rédiger et valider une feuille de route/ stratégie partagée par la majorité des acteurs susceptibles d'intervenir

Accompagner et faciliter la mise en réseau des territoires du Massif central travaillant à la construction d'une offre d'accueil qualifiée

dans l'accueil de nouvelles populations. L'accompagnement technique devra ainsi intégrer la mobilisation des partenaires locaux :

- Les élus du territoire (à minima 40 % des élus de la structure intercommunale concernée).
- Les techniciens concernés.
- les entreprises et les organismes de développement économique

L'évaluation des politiques d'accueil conduite en 2012 a montré que les partenaires économiques n'étaient pas suffisamment associés aux politiques d'accueil de nouvelles populations. Pour la période 2015-2020, le partenariat Massif central a ainsi souhaité que les attentes et les souhaits des partenaires économiques soient mieux pris en compte et qu'ils participent plus étroitement à la gouvernance de la dynamique d'accueil.

- les organismes sociaux.

L'étude d'évaluation de 2012 a fait état de territoires connaissant un renouvellement fort de leur population, preuve peut-être d'intégrations mal réussies. L'enjeu est donc de mieux intégrer les partenaires sociaux dans les politiques d'accueil en vue d'une meilleure prise en charge des nouvelles populations, tant sur le volet professionnel que privé.

- le cas échéant, une structure d'appui locale (Cf. résultats de l'appel à projets à destination des structures d'appui aux territoires).

Le prestataire pourra également aider le territoire à identifier les autres territoires du réseau susceptibles de lui apporter un retour d'expérience et des conseils opérationnels, dans une relation de « parrainage ».

Résultats attendus

A l'issue de la mission d'accompagnement individualisé, chaque territoire devra avoir produit une feuille de route partagée, appropriée par l'ensemble des partenaires visés par l'intervention, validée et portée sur le plan politique, condition indispensable pour sa mise en œuvre ultérieure.

Nombre de territoires visés par l'appui individualisé : 6 à 8

2. Accompagnement technique de territoires disposant déjà d'une feuille de route et rencontrant des problèmes dans sa mise en œuvre

Ce cas de figure suppose principalement que les élus porteurs de la politique d'accueil ne se sont pas complètement approprié une feuille de route / une stratégie de développement initiée par leurs prédécesseurs ou que l'agent de développement chargé de la mise en œuvre de cette stratégie soit nouveau sur le poste ou sur le territoire.

L'accompagnement individuel ciblera alors la réponse à apporter au regard du besoin identifié et du public cible de l'intervention.

Résultats attendus

A l'issue de l'appui individualisé, les territoires sont en capacité de mobiliser le partenariat local pour mettre en œuvre les actions opérationnelles prévues dans la feuille de route.

Accompagner et faciliter la mise en réseau des territoires du Massif central travaillant à la construction d'une offre d'accueil qualifiée

Nombre de territoires visés par cet appui individualisé: 4 à 6

3. Accompagnement technique des territoires souhaitant explorer de nouvelles pistes de développement

Il s'agit de territoires pour lesquels la feuille de route / la stratégie mise en œuvre atteint ses limites et nécessite de fait un redéploiement, une réorientation vers de nouvelles actions, vers des approches renouvelées et innovantes. Cette évolution pour laquelle les partenaires manquent de visibilité justifie un accompagnement technique spécifique. Le prestataire aura à accompagner élus et techniciens dans la formalisation de cette démarche.

Résultats attendus

Le territoire est en capacité de proposer une feuille de route amendée, d'en défendre les étapes de réalisation et les attendus techniques devant le partenariat local.

Nombre de territoires visés : 5 maximum

2.2- Lot 2 – Accompagnement collectif

A- Objectif

Animer et faire vivre dans la durée un réseau de territoires et d'acteurs engagés dans les politiques d'accueil de nouvelles populations en Massif central.

Cette animation devra permettre :

- La professionnalisation des agents et une veille technique et juridique sur la thématique de l'accueil de nouvelles populations et de l'attractivité
- La capitalisation des expériences, qu'elles soient issues des territoires ou d'autres projets financés dans le cadre des programmes Massif central.
- La co-construction et l'appui à la mise en place d'un référentiel d'évaluation commun.
- L'émergence de projets opérationnels innovants.

1. Professionnalisation des agents et veille technique et juridique

Pour la période 2015-2020, il est attendu un gain en efficience avec un objectif majeur : l'élaboration d'offres d'accueil qualifiées.

L'accompagnement collectif permet de cibler les compétences à acquérir, notamment par le biais de la co-formation. Il s'agit également de relayer l'information institutionnelle, juridique ou économique en lien avec les politiques d'accueil.

Exemple : repérage et diffusions de synthèses de benchmarks de politiques visant à renforcer l'attractivité territoriale ; de notes juridiques liées à l'impact des réformes territoriales en cours ; de catalogues de formation en matière de développement local etc.

2. Capitalisation des expériences

Animation de réflexions partagées sur la base d'expérimentations conduites par les territoires de l'appel à projets ou par d'autres acteurs financés dans le cadre des programmes Massif central afin de travailler à la capitalisation et au transfert des bonnes pratiques pertinentes. Cette animation devra être complétée par un travail de veille

Accompagner et faciliter la mise en réseau des territoires du Massif central travaillant à la construction d'une offre d'accueil qualifiée

technique, visant notamment les projets innovants et les expérimentations conduites dans le cadre des programmes Massif central (convention interrégionale mesure 1.2, POMAC / axe 3 – actions opérationnelles innovantes).

3. Co-construction et appui à la mise en place d'un référentiel d'évaluation commun

Animation et apport en ingénierie en vue d'aider les territoires à adopter un référentiel d'évaluation commun. L'évaluation est un enjeu majeur des programmes 2015-2020, un exercice un peu nouveau pour les territoires. Un appui technique et méthodologique est donc nécessaire. Un partenariat de chercheurs et d'associations territoriales est en cours de constitution et apportera les éléments méthodologiques à adapter aux territoires pour leur bonne appropriation. A minima, le prestataire accompagnera la définition de 3 à 5 indicateurs de pilotage et de suivi communs, que chaque territoire aura à renseigner, pour une vision globale des politiques d'accueil à l'échelle du Massif central.

4. Emergence de projets opérationnels innovants

Animation et échanges associant un large panel de partenaires en vue de favoriser progressivement l'émergence de projets opérationnels innovants concernant les services, la prospection, l'accompagnement, l'intégration et le suivi de nouveaux actifs,... L'enjeu vise ainsi à inscrire les dynamiques d'accueil de nouvelles populations dans une démarche partenariale de recherche-développement permettant progressivement aux territoires de gagner en attractivité. Cette animation sera articulée avec la démarche « dynamiques territoriales », pilotée par le GIP Massif central, qui a commencé à identifier des chercheurs et des acteurs associatifs volontaires pour travailler sur ces échanges et cette co-construction de projets.

B- Modalités d'intervention

A minima, cette animation devra intégrer deux modalités différentes d'intervention :

- une veille en continu permettant d'accompagner au mieux les territoires et les structures d'appui (par exemple : newsletter, « hot line », site internet dédié,...).
- des temps d'accompagnement et d'échanges dans le cadre de séminaires collectifs (2 séminaires par an minimum).

Partenaires à associer :

- les territoires lauréats de l'appel à projets « ingénierie » - 32 sélectionnés en 2015, une dizaine début 2017, à intégrer progressivement dans le réseau.
- les structures d'appui aux territoires, lauréates de l'appel à projets « Appui aux territoires », au nombre de 7
- Cette animation devra intégrer en fonction de l'ordre du jour :
 - o les opérateurs thématiques : structures spécialisées sur une thématique spécifique des politiques d'accueil (petit enfance, télétravail, accompagnement des porteurs de projets,...).
 - o les structures de recherche conduisant des études et des expérimentations

Accompagner et faciliter la mise en réseau des territoires du Massif central travaillant à la construction d'une offre d'accueil qualifiée

intéressant les territoires et les partenaires engagés dans les politiques d'accueil de nouvelles populations.

Cette animation devra faire le lien avec les travaux conduits dans le cadre de la plateforme « dynamiques territoriales du Massif central » mise en place par le GIP Massif central.

<http://www.massif-central.eu/ressources/dynamiques-territoriales/>

2.3 Critères de sélection

Les candidatures pour les lots 1 et 2 seront évaluées selon les critères suivants :

- méthodologie (pondéré à 50%) : compréhension du besoin, conception de la démarche, clarté du phasage et calendrier, clarté des méthodes d'intervention et des résultats associés, performance du dispositif et organisation des relations avec la personne publique.
- prix (pondéré à 25%) : devis détaillé poste par poste, ratio jours seniors/ junior
- moyens spécifiques pour exécuter la prestation (pondéré à 25%) : personnels (équipe sollicitée, références et chef de projet), outils (moyens mis en œuvre, matériels et logiciels), temps consacré (nombre de jours d'intervention), références.

III- Calendrier, gouvernance et livrables

3.1 Calendrier prévisionnel

- date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1^{er} septembre 2016.
- durée de l'opération : 30 mois
- période prévisionnelle du 1^{er} séminaire collectif : novembre 2016

3.2 Gouvernance

Le prestataire participera au moins 2 fois par an à un comité de pilotage avec l'ensemble du partenariat des financeurs du Massif central : le GIP Massif central et l'Etat, les Régions, les Départements, le cas échéant.

Il rend compte au moins une fois par trimestre aux membres du groupement de commande, GIP Massif central et Etat.

3.3 Livrables attendus

- Comptes rendus, bilans : comptes rendus des séminaires, bilans annuels,...
- Outils de suivi et de capitalisation : outils numériques, cartes des projets innovants, fiches territoires...
- Une mise à jour ou une réécriture du guide méthodologique de la construction des politiques d'accueil en Massif central
- 3 à 5 indicateurs communs, renseignés annuellement par les territoires : 2015, 2016, 2017, 2018
- Une note de cadrage sur les principes et enjeux d'une évaluation des politiques d'accueil, à l'échelon territorial

La prestation sera cofinancée par le fonds européen de développement régional.